



Belgian Disability Forum asbl (BDF)

Boulevard du Jardin Botanique 50/150 – 1000 Bruxelles – Belgique

+32 2 509 83 58 - <http://bdf.belgium.be> - info@bdf.belgium.be

Remarques complémentaires du BDF à l'attention du Coormulti en charge de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a soumis un [rapport alternatif](#) basé entre autres sur les 14 recommandations (regroupées en 9 thèmes¹) du dernier rapport volontaire à mi-parcours du 2^e cycle de l'EPU de la Belgique.

Le BDF souhaite *apporter des commentaires concernant le point 4.8 « Droit des personnes en situation de handicap » du projet de rapport belge présenté lors de la session d'information du 12/01/2021* :

- La note de bas de page 48² sur les conseils consultatifs ne fait pas la clarté complète sur la situation actuelle. Elle ne mentionne pas la Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'a pas encore créé de conseil consultatif des personnes handicapées alors qu'elle gère des matières tout à fait essentielle pour l'inclusion des personnes handicapées, à commencer par l'enseignement. Le BDF a interpellé par courrier Monsieur le Ministre-Président à ce propos le 23/12/2020. À ce jour, le BDF n'a pas reçu de réponse.
- La note de bas de page 52³ sur l'accessibilité : pour Bruxelles, c'est Iriscare qui est cité mais cette institution n'a pas de compétence en matière d'accessibilité. Il

¹ Institut National des Droits Humains, situation dans les prisons, Handicap, droits des enfants, genre, racisme et discrimination, chômage des jeunes, Police, asile et migration

² À Bruxelles, le Conseil bruxellois des personnes handicapées a été créé en 2018 (en plus de celui existant au niveau de la COCOF depuis de nombreuses années). En Communauté flamande, un 'Conseil consultatif flamand des personnes handicapées' a été créé et une évaluation est en cours (en vue d'une éventuelle consolidation décrétole). Le gouvernement de la Communauté germanophone s'est aussi engagée à soutenir la société civile dans la création d'un conseil consultatif. En Région Wallonne, les personnes handicapées et leurs organisations sont associées structurellement aux politiques via la 'Commission wallonne des personnes handicapées'. Pour une présentation de ces mesures, voir CRPD [session 21](#), page 6.

³ Au niveau fédéral, la Régie des bâtiments a adopté en 2018 un ensemble des nouvelles obligations et recommandations l'accessibilité des bâtiments. En Flandre, l'agence pour l'accessibilité 'Inter' soutient et conseille les domaines politiques flamands, fournit un soutien à la construction et à l'architecture dans toutes les phases du processus de construction, sensibilise, recherche et organise des formations et des projections d'accessibilité. En Région wallonne, le plan Accessibilité wallon 2017-2019 vise à promouvoir l'accessibilité universelle dans les domaines de l'action sociale, l'aménagement du territoire, le logement, les infrastructures, la mobilité, le tourisme et les pouvoirs locaux. Les différents niveaux de pouvoir ont également introduit des législations transposant la directive européenne sur l'accessibilité des sites web et des applications mobiles des autorités publiques. A Bruxelles, Iriscare (Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales de la Commission Communautaire Commune (COCOM)) est le point de contact privilégié pour tout ce qui concerne la protection sociale organisme bruxellois de protection sociale. Enfin, la Belgique a transposé la directive européenne 2014/25/UE qui vise



faudrait également mentionner qu'à la Région de Bruxelles-Capitale il y a notamment eu des décisions concernant l'accessibilité à la STIB.

- Emploi : les quotas d'emploi dans la fonction publique fédérale ne sont pas mentionnés voir [rapport de la CARPH 2019](#) pour les chiffres exacts.
- Vous mentionnez dans votre rapport les actions entreprises par l'état belge sans vraiment parler de la réalisation pratique ou des évaluations de ces actions.
- Votre rapport donne l'impression que la Belgique a par exemple mis en place des plans accessibilité. Or, ils ont existé sur le papier mais ont donné peu d'effets concrets sur le terrain.
- Sur la question des conseils d'avis existant en Flandre, en communauté germanophone et en région wallonne : il n'y a pas d'explication sur leurs moyens d'action, leur efficacité.

Le BDF vous invite à prendre connaissance [son dernier rapport alternatif EPU](#) cosigné avec les différents conseils d'avis de personnes handicapées existant au niveau de la Belgique fédérale. Il a été soumis en octobre dernier au Groupe de Travail EPU de l'ONU. C'est le résultat d'une large discussion et d'un consensus entre l'ensemble des cosignataires.

à définir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans le cadre de la passation de marchés par des entités opérant notamment dans le secteur des services postaux. Pour une présentation de ces mesures, voir CRPD [session 21](#), pages 13-15.